



C'est quoi...

La Chambre des

Députés?



CARNET PÉDAGOGIQUE
ACCOMPAGNANT LE FILM

AVEC FICHES À COPIER



Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Marc Schoentgen
Directeur du ZpB



La politique nous concerne tous

Le cœur d'une démocratie bat au parlement, communément aussi appelé la « maison de la démocratie ».

La transmission des valeurs démocratiques dès le plus jeune âge et la promotion de la participation sont aujourd'hui des missions plus importantes que jamais.

Car, seuls celles et ceux qui sont bien informé(e)s et comprennent les tenants et les aboutissants des différentes thématiques peuvent réellement discuter.

L'information, la formation des opinions et le dialogue avec les citoyen(ne)s jouent un rôle très important pour la Chambre des Députés. L'un de nos objectifs est de permettre aux élèves et aux étudiant(e)s de devenir des citoyen(ne)s responsables et de se forger une opinion critique sur les sujets politiques.

Cela ne peut réussir qu'avec l'aide d'un acteur impartial – le *Zentrum fir politesch Bildung* - qui met à disposition des supports pédagogiques permettant de promouvoir les connaissances sur le système démocratique.

En collaboration avec la Chambre des Députés, sept thèmes ont été sélectionnés pour transmettre des connaissances politiques de base de manière facilement compréhensible et mémorisable : la Chambre des Députés, la procédure législative, l'Union européenne, la démocratie, les élections, la participation citoyenne et la Constitution.

Nous espérons que vous aurez du plaisir à visionner les films, consulter les cahiers relatifs et à en débattre !

Le *Zentrum fir politesch Bildung* a placé son travail sous la devise « Demokratie léieren a liewen ».

Où, si ce n'est au parlement, peut-on faire des bases et du fonctionnement de notre démocratie une réalité tangible ? La *Chamber* est donc un lieu d'apprentissage important pour les enfants et les adolescents.

Le ZpB est heureux de pouvoir présenter le résultat de la collaboration avec la Chambre des Députés et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (SCRIPT).

Les films d'animation ainsi que leurs livrets pédagogiques ont pour objectif de susciter un intérêt pour les nombreuses facettes d'une démocratie parlementaire.

Les films expliquent, illustrent et résument. Ils montrent également le travail du parlement qui n'est d'habitude pas visible. Les exercices des livrets incitent à se poser des questions, à faire des recherches en autonomie et à débattre. Nous sollicitons et nous favorisons ainsi l'esprit critique. Ainsi, la série *Politik ? Fir jiddereen !* contribue à rendre compréhensible ce qui paraît complexe à première vue.

La Chambre des Députés, le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Zentrum fir politesch Bildung ont élaboré six films d'animation en luxembourgeois, en allemand et en français. Ces films s'adressent aux enfants et aux adolescents, mais aussi aux adultes qui souhaitent s'informer sur le fonctionnement de la démocratie luxembourgeoise. Tous les films peuvent être visionnés sur les sites www.chd.lu, www.script.lu et www.zpb.lu. Les livrets pédagogiques y sont également disponibles en téléchargement.

Ce livret bilingue s'adresse principalement aux enseignant(e)s et aux éducateurs/-trices qui souhaitent aborder en classe ou au sein du groupe de jeunes le sujet du film «La Chambre des Députés». Les premières pages proposent des informations générales sur le sujet ainsi qu'un questionnaire sur le film. Le livret donne également des pistes supplémentaires permettant d'inciter les enfants et les adolescents à faire des recherches, à débattre et à s'engager. Enfin, ce support pédagogique contient plusieurs fiches de travail prêtes à copier et adaptées à différentes tranches d'âge. Des propositions de solutions peuvent être téléchargées sur www.zpb.lu.

Bien entendu, les films peuvent également servir à préparer une visite du parlement ou à en faire le bilan.

Index

Contexte	2
Questionnaire sur le film	4
Pour aller plus loin	7
Fiches à copier	8

Mentions légales

Éditeurs

Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg
www.chd.lu
(+352) 46 69 66 -1

SCRIPT

**Service de Coordination
de la Recherche et de l'Innovation
pédagogiques et technologiques**
33, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg
www.script.lu
(+352) 24 78 51 87

ZpB

Zentrum fir politesch Bildung
Fondation d'utilité publique, RCSL G236
138, Boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg
www.zpb.lu
(+352) 24 77 52 72

Mise en page

rose de claire, design.

Illustrations

Couverture ©Claude Grosch
Autres illustrations ©iStock

Date des statistiques et des liens

Mai 2023

ISSN: 2989-7122

Luxembourg, 2023

2^e édition

Impression

Imprimerie centrale, Luxembourg

Traduction

Trans@, Steinfort



Cette oeuvre, création, site ou texte est sous licence Creative Commons Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>. Cette licence ne s'applique pas aux photos du Service information et presse (SIP). Les photos peuvent être utilisées à des fins pédagogiques et non commerciales. Prière de contacter le SIP en cas d'autre utilisation.

Contexte :

Au Luxembourg, les élections parlementaires ont lieu tous les 5 ans. À cette occasion, les citoyen(ne)s disposant du droit de vote élisent 60 député(e)s. Le parlement luxembourgeois est aussi appelé Chambre des Députés.

Le lieu des débats et des décisions

Le mot parlement vient du français « parler ». Au sein d'un parlement, on échange différentes opinions politiques et on en discute. Voter les lois et contrôler le gouvernement font partie des principales fonctions d'un parlement.

La séparation des pouvoirs, un principe fondamental de toute démocratie

Dans une démocratie, la séparation des pouvoirs est garantie : le pouvoir des différents organes de l'État est limité.

Le pouvoir public est divisé en trois :

Le pouvoir législatif

- le pouvoir de faire les lois
- le parlement

Le pouvoir exécutif

- le pouvoir de faire appliquer les lois
- le gouvernement et ses administrations

Le pouvoir judiciaire

- le pouvoir de rendre la justice
- les cours et tribunaux.

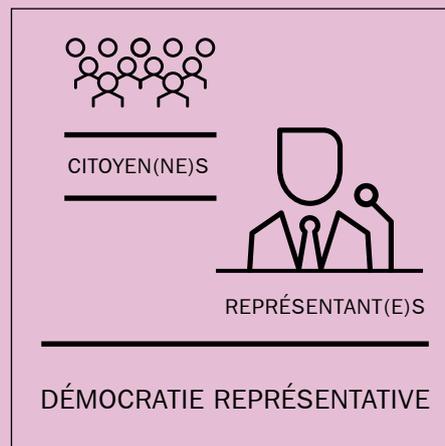
La séparation des pouvoirs implique que les différents organes sont indépendants les uns des autres. Ainsi, l'individu est protégé de tout abus par les pouvoirs publics.

Les médias – un quatrième pouvoir ?

Les médias sont souvent considérés comme « quatrième pouvoir », car ils exercent une sorte de contrôle grâce à leurs recherches indépendantes et leurs reportages critiques. Les médias peuvent soulever des dysfonctionnements. Ils informent les citoyen(ne)s sur la vie politique et contribuent ainsi à la formation de l'opinion.

Le Parlement est le législateur

Au Luxembourg, c'est la Chambre des Députés qui fait les lois, mais elle n'agit pas seule dans le processus législatif. Ainsi, le gouvernement peut également proposer des lois et le Conseil d'État vérifie l'ensemble des propositions et des projets de loi, mais c'est le Parlement qui se prononce en dernier lieu pour ou contre une nouvelle loi. Le Grand-Duc/La Grande-Duchesse, en tant que chef de l'État, participe au processus législatif en signant les lois. Elles entrent en vigueur en principe trois jours après leur publication au Journal officiel.



Qu'est-ce qu'une constitution ?

Une constitution est un texte qui définit l'organisation d'un État, c'est-à-dire quelles sont ses institutions et leurs missions. Elle garantit également les droits fondamentaux et les devoirs des habitants. Dans l'article 1^{er} de la Constitution luxembourgeoise, le pays est défini comme un État démocratique. La Constitution forme la base de notre démocratie. Contrairement à une loi, elle ne peut pas être modifiée par une simple majorité. Au Luxembourg, une majorité des deux tiers est nécessaire.

Le Luxembourg est une démocratie représentative...

Dans une démocratie représentative, les électeurs/-trices désignent des représentant(e)s qui élaborent et adoptent les lois à leur place. Ces député(e)s élu(e)s représentent la population. Différents éléments complètent le système de la démocratie représentative.

... et une monarchie constitutionnelle

Le chef de l'État est le Grand-Duc ou la Grande-Duchesse. Ses missions de représentation et le rôle du chef de l'État sont définis par la Constitution. C'est pourquoi l'on parle, pour le Luxembourg, d'une monarchie constitutionnelle.



Les référendums sont un outil de participation dans un système de démocratie directe. Le référendum peut remplacer le deuxième vote en plénière sur une révision de la constitution. Il peut concerner toute autre question politique ou sociale. Des pétitions publiques que tout(e) habitant(e) âgé(e) d'au moins 15 ans peut déposer en ligne, permettent aussi une participation directe au processus législatif. À partir de 4.500 signatures, une audition publique est programmée au Parlement, mais c'est la Chambre des Députés qui décide si la requête se transforme en loi. Dans la constitution actuelle (art. 79), les électeur(trice)s du Parlement peuvent **proposer une nouvelle loi** pour être discutée par les député(e)s. 125 électeur(trice)s doivent introduire le projet et 12.500 électeur(trice)s doivent le soutenir.

1815

Le Luxembourg devient un Grand-Duché indépendant, mais reste administré depuis La Haye.

1839

Le Grand-Duché obtient sa propre administration, dont le siège se trouve à Luxembourg.

1841

Guillaume II adopte la première Constitution.

Pour la première fois, une assemblée des États se réunit. Elle n'a toutefois qu'une fonction consultative et elle est composée surtout de représentants des classes aisées.

Le travail du Parlement est transparent

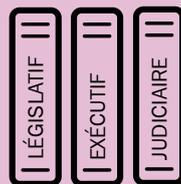
Un règlement d'ordre intérieur organise le travail des parlementaires ainsi que les processus de travail. Pratiquement toutes les séances plénières de la Chambre des Députés sont publiques, afin que les citoyen(ne)s et la presse puissent s'informer.

- Toute personne pouvant justifier de son identité a accès à la tribune des spectateurs et peut suivre les débats publics.
- Les comptes-rendus écrits des séances sont mis à disposition de l'ensemble des citoyen(ne)s.
- Les procès-verbaux des réunions des commissions sont presque tous rendus publics.
- Les séances plénières sont retransmises à la télévision et disponibles en ligne.

Le travail des commissions

Le travail des députés à proprement parler se déroule au sein des commissions. C'est là que sont préparés, discutés et modifiés les propositions et projets de loi. Les réunions des commissions ne sont pas publiques. La composition des commissions tient compte du poids des groupes politiques représentés au parlement. Ce sont en général des député(e)s des partis de la majorité qui en assurent la présidence. Certaines commissions, comme p.ex. celle du contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'État, sont dirigées par un(e) député(e) de l'opposition.

Dans certains cas, des commissions d'enquête parlementaires peuvent être créées.



POUVOIR SÉPARÉ

EN 3

Combien gagnent les député(e)s ?

Pour que chacun(e), indépendamment de ses revenus, puisse accepter un mandat de député(e), les député(e)sperçoivent une indemnité parlementaire. Cela permet également de garantir que tou(te)s les député(e)s gardent leur indépendance.

En vertu de l'article 126 de la loi électorale, les député(e)s ont droit à une indemnité mensuelle de 8.131 € ainsi que, le cas échéant, à des allocations familiales d'environ 646 €. S'y ajoutent en moyenne 2.000 € supplémentaires pour la participation aux réunions des commissions et aux séances publiques. Le/ La président(e) de la Chambre des Députés obtient, en plus de son salaire, environ 5876 € et les président(e)s groupes parlementaires respectivement environ 3917 €. A la fin de l'année, les député(e)s touchent un 13^e mois (env. 7.709 €) plus, le cas échéant, les allocations familiales d'environ 600 €.

Toutes les sommes indiquées sont des montants bruts. En fonction du parti politique, les député(e)s cèdent un certain pourcentage de leur revenu à leur fraction politique.

En vertu de l'art. 129 de la loi électorale, le mandat de parlementaire est incompatible avec la qualité de fonctionnaire, employé(e) ou ouvrier/-ère de l'État, de commune et des CFL. Ils/Elles sont libéré(e)s de leur activité habituelle et perçoivent 66% de leur ancien salaire.

Les salarié(e)s continuent à percevoir leur salaire et sont libéré(e)s pendant max. 86,5 heures/mois de leur travail. Leur patron(ne) est compensé(e) à hauteur de 6.020 € par mois.

Pendant l'exercice de leur mandat, les indépendant(e)s reçoivent une indemnité mensuelle allant jusqu'à 6.020 €.

Les chiffres sont liés à l'évolution de l'index.

1848

Les députés et le Roi Grand-Duc **Guillaume II** adoptent ensemble une nouvelle constitution. Depuis lors, le Grand-Duc doit prêter serment sur la Constitution avant de prendre ses fonctions.

Le Parlement prend alors le nom de Chambre des Députés.

Questionnaire sur le film

Les député(e)s

1

Explique pourquoi les député(e)s sont élu(e)s.

2

Coche la bonne réponse! La Chambre des Députés est composée de:

- 40 député(e)s
- 60 député(e)s
- 80 député(e)s
- 100 député(e)s

3

On est député(e) pour la durée d'une législature. Combien de temps dure-t-elle?

Souligne la bonne réponse!

4 ans 5 ans 6 ans

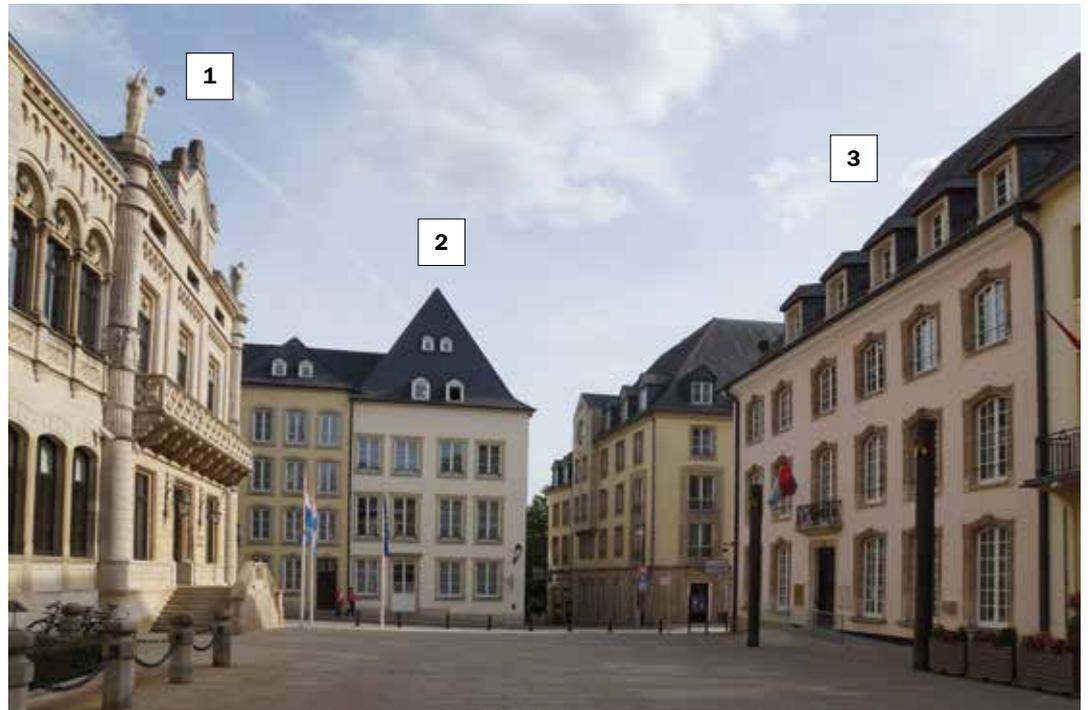
4

Qui peut se présenter aux élections législatives? Coche les bonnes réponses!

Pour avoir la bonne réponse, il faut cocher plusieurs cases!

- Tous les hommes
- Les femmes et les hommes qui habitent au Luxembourg
- À partir de 16 ans
- Les citoyen(ne)s de l'UE
- À partir de 18 ans
- Les citoyen(ne)s des pays ne faisant pas partie de l'UE
- Les citoyen(ne)s luxembourgeois(es)

Que trouve-t-on dans ces bâtiments ?



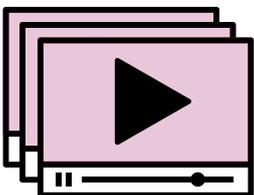
© Chambre des Députés

La Chambre des Députés est répartie sur plusieurs sites : le bâtiment principal, le bâtiment Printz-Richard et la maison Wilheim. Que trouve-t-on dans ces bâtiments ?

1 Bâtiment principal de la Chambre des Députés

2 Bâtiment Printz-Richard

3 Maison Wilheim



Tu veux revoir le film ? Aucun problème. Il est disponible en plusieurs langues sur les sites suivants :

www.chd.lu
www.zpb.lu
www.script.lu

Pour aller plus loin

Renseigne-toi!

- 1. Quel(le)s député(e)s viennent de ta circonscription ?**
- 2. Analyse la composition actuelle de la Chambre des Députés.**
D'un point de vue arithmétique, quelles coalitions différentes de celle actuellement au pouvoir seraient possibles ?
Quelles coalitions seraient politiquement envisageables ?
- 3. Quels sont les sujets actuellement discutés au Parlement ?**
Lequel t'intéresse particulièrement ?
Écris un petit résumé de 5 lignes et explique le sujet à tes camarades de classe.

Fais-toi ta propre opinion!

- 1. Les séances en salle plénière sont publiques. Quelle en est la raison ?**
- 2. Le Luxembourg est une démocratie représentative. Ce sont donc les électeurs/-trices qui élisent des représentant(e)s et prennent (indirectement) les décisions pour le pays. Connais-tu d'autres exemples où des personnes en représentent d'autres ?**

Quelles devraient être les qualités de ton représentant ou ta représentante pour que tu lui accordes ta confiance ?

Te sens-tu représenté(e) par la Chambre des Députés ?

Justifie ta réponse. Compare tes notes à celles de ton voisin ou de ta voisine.
En groupe, discutez des conditions nécessaires pour se sentir représenté(e) par les hommes et les femmes politiques.

Passes à l'action!

En groupes de 3 ou 4, discutez des questions suivantes :

- 1. Connaissez-vous personnellement un(e) député(e) ?**
- 2. Comment pouvez-vous entrer en contact avec un(e) député(e) ?**
- 3. Quelles questions voudriez-vous poser à un(e) député(e) ?**
Commencez par dresser individuellement une liste d'au moins 5 questions, puis débattrez en groupe lesquelles vous paraissent à tous les plus importantes et pourquoi. Peut-être avez-vous aussi des idées ou des propositions que vous voudriez soumettre. Notez-les également.
- 4. Demandez une interview à un(e) député(e).**
Vous trouverez la liste de tou(te)s les député(e)s sur le site www.chd.lu. Pour organiser l'entretien, faites attention aux points suivants : lieu, date et heure, durée, déroulement (accueil, ordre des questions, qui pose quelle question, conclusion). Vous pouvez aussi enregistrer l'interview.

Fiches à copier

Rédaction d'un texte sur la Chambre

De nombreux termes sont associés à la Chambre des Députés. Essaie de les décrire avec tes propres mots. Le vocabulaire ci-dessous peut t'y aider. Tu peux utiliser certains mots plusieurs fois.

Représentant(e)s de la population	par ex. environnement, école, finances	aussi appelé budget
discutent les lois	voter	négociier
sont élu(e)s	le parlement	discuter
votent les lois	la Chambre des Députés	modifient les textes des propositions de loi
posent des questions aux ministres	les député(e)s	vient du mot latin <i>lex</i> (fr. loi)
les ministres doivent répondre	non secret	définit les lois
contrôlent les dépenses du gouvernement	représentant(e)s de la population ou d'une partie de la population	les recettes et les dépenses de l'État
se réunissent	ouvert à tou(te)s	s'occupent de sujets précis
tou(te)s les député(e)s		

parlement

budget

commission

pouvoir législatif

contrôle du gouvernement

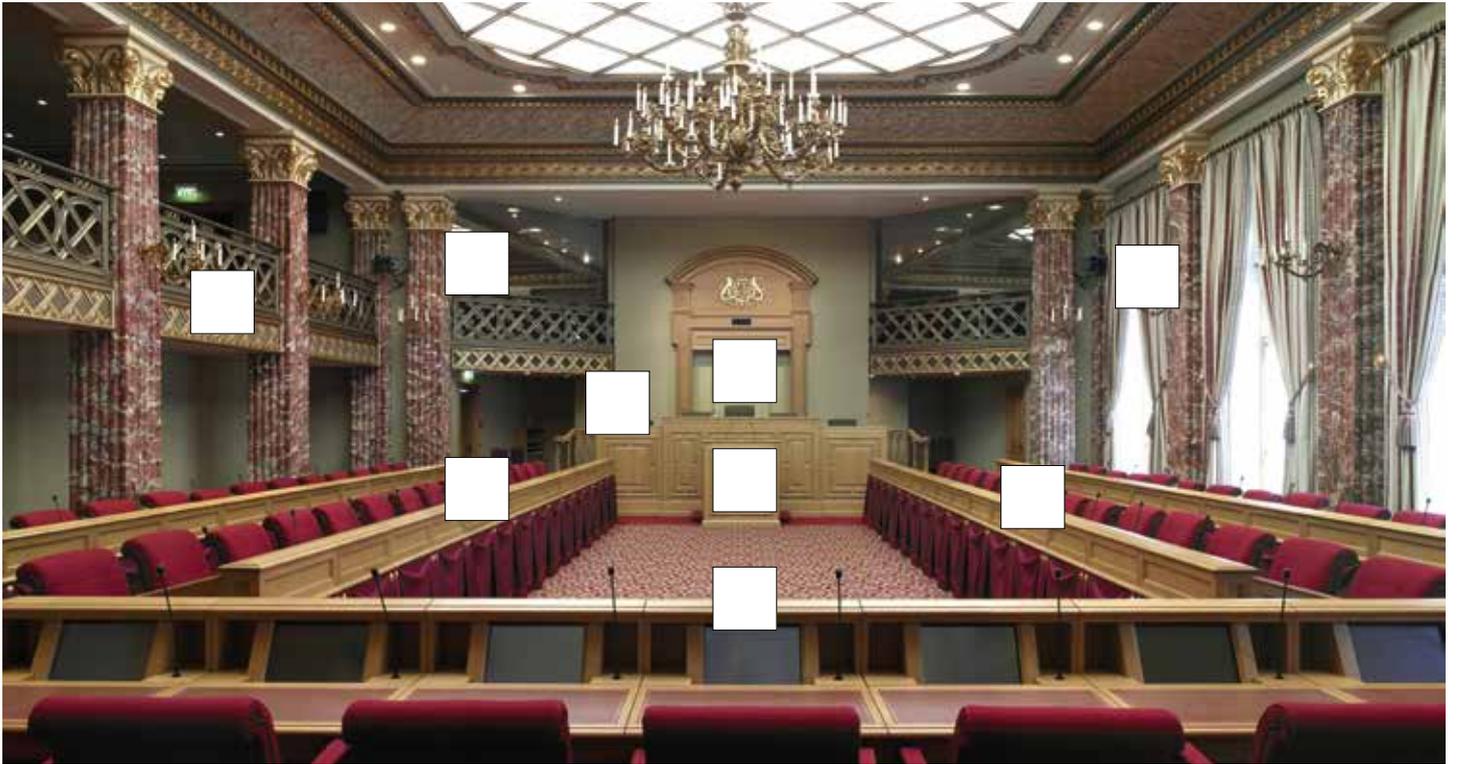
débattre

député(e)

public

Voilà à quoi ressemble la salle plénière!

Annote la photo. Explique la signification des termes 1 à 8 ainsi que leur aménagement dans la salle plénière.



© SIP/Christof Weber, tous droits réservés

1 Sièges des membres du gouvernement

2 Sièges des député(e)s

3 Caméra

4 Siège du président ou de la présidente de la Chambre ainsi que sa cloche

5 Tribune des spectateurs et de la presse

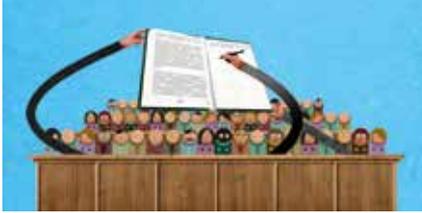
6 Régie du son

7 Pupitre de l'orateur/-trice

8 Siège du/de la secrétaire général(e)

La Chambre des Députés a trois grandes missions :

La Chambre des Députés a trois grandes missions : légiférer, contrôler le gouvernement, débattre sur les défis auxquels le pays est confronté. Attribue-les aux images correspondantes et explique en une courte phrase ce que représentent les images.



Mission 1:



Mission 2:



Mission 3:



La Chambre - bien plus qu'une simple salle plénière!

Les 60 député(e)s ne sont pas les seul(e)s à travailler à la Chambre des Députés. Même si l'on ne voit en général que les séances plénières (3) à la télévision, le travail de l'administration (1) et des commissions parlementaires (2) est tout aussi important.

1. Associe les images du film aux photos correspondantes.
2. Décris ce qui se passe dans ces trois lieux.

1

2



3

Ill. 1, 2 & 3: © Chambre des Députés

1

2

3

Composition du gouvernement et du Parlement



Ill. 1 : Le gouvernement Santer-Poos (1984-1989)

Ill. 2 : Le gouvernement Juncker-Asselborn (2009-2013)

Ill. 3 : Le gouvernement Bettel-Lenert-Bausch (2018-2023 – état de mars 2023)
© SIP / Claude Piscitelli



Dans son art. 15 (3), la Constitution luxembourgeoise dispose que les hommes et les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. L'État agit pour l'égalité entre femmes et hommes.

1

Regarde les trois photos. Combien de femmes compte chaque gouvernement (ill. 1-3) ?

2

Recherche sur le site internet de la Chambre des Députés le nombre de femmes parmi les député(e)s.

3

Trouves-tu important qu'il y ait plus de femmes au gouvernement et au parlement que par le passé ?

- Oui
 Non
 Ça n'a pas d'importance. Le sexe n'entre pas en ligne de compte.

Justifie ton opinion !
